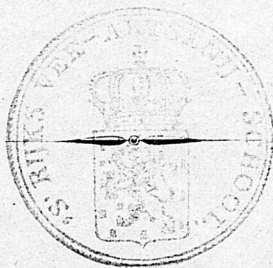


RÉSULTATS
DE TROIS ANNÉES DE PRATIQUE
DE L'INOCULATION
DE LA
PLEUROPNEUMONIE EXSUDATIVE.

MÉMOIRE

LU
A L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE
DANS SA SÉANCE DU 31 MARS 1855,

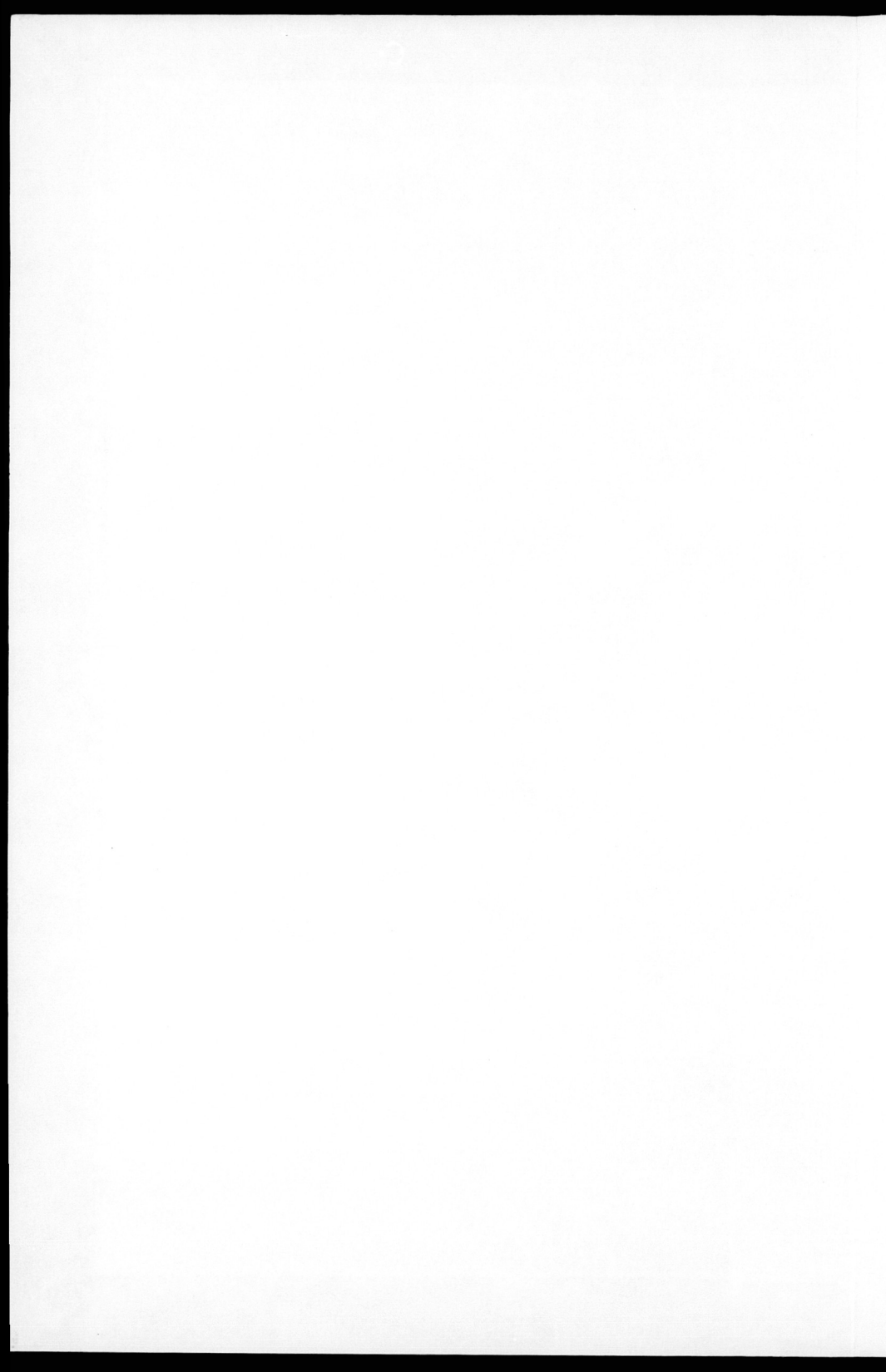
PAR M. LE DOCTEUR WILLEMS.



BRUXELLES,
J.-B. DE MORTIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,
30, rue de Namur.

1855

Diengen.
C.659



BIBLIOTHEEK
DIERGENEESKUNDE
UTRECHT

Faint, illegible text, possibly a library stamp or bleed-through from the reverse side of the page.

RIJSUNIVERSITEIT TE UTRECHT



2671 699 7

C. n. 659.

RÉSULTATS

DE TROIS ANNÉES DE PRATIQUE

DE L'INOCULATION

DE LA

PLEUROPNEUMONIE EXSUDATIVE.

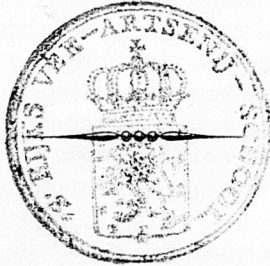
MÉMOIRE

LU

A L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE

DANS SA SÉANCE DU 31 MARS 1855,

PAR M. LE DOCTEUR WILLEMS.



BRUXELLES,

J.-B. DE MORTIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,

30, rue de Namur.

1855

RÉSULTATS

DE TROIS ANNÉES DE PRATIQUE

DE L'HYGIÈNE

DE LA

PREPARATION EXCLUSIVE

DE L'ÉCOLE

DE MÉDECINE DE PARIS

PAR M. LE DOCTEUR BÉGIN

PAR M. LE DOCTEUR BÉGIN



BRUXELLES

Y. A. DE MORTIER, IMPRIMERIE DE L'ACADÉMIE

1852

1852

RÉSULTATS

DE TROIS ANNÉES DE PRATIQUE

DE L'INOCULATION

DE

LA PLEUROPNEUMONIE EXSUDATIVE.

MESSIEURS,

Nous vivons à une époque où les questions d'ordre matériel, celles surtout qui sont vitales pour l'agriculture, tiennent la plus large place dans les préoccupations des peuples et des gouvernements. Or, la pleuropneumonie ayant été presque partout une cause de ruine pour l'industrie agricole, rien de plus naturel, par conséquent, que la question du remède à opposer à ce fléau destructeur soit actuellement à l'ordre du jour dans la plupart des contrées de l'Europe.

Il s'agit donc ici, Messieurs, d'un sujet excessivement grave : c'est pour cela que je l'envisage, pour ma part, avec un entier détachement de moi-même ; mais, d'un autre côté, je me crois en droit d'attendre de ceux qui sont appelés à s'en occuper, un amour de la justice égal à l'amour de la vérité, qui seul m'anime dans cette circonstance.

Je me hâte de déclarer, Messieurs, que je ne viens pas ici prendre une position militante. Ce serait mal reconnaître la faveur que vous voulez bien m'accorder, et à laquelle jé

suis extrêmement sensible. Je ne viens rien discuter, rien attaquer, rien réfuter ; je ne viens m'en prendre ni à aucune personne, ni à aucune institution. Non, Messieurs, je désire me placer dans cette région sérieuse et calme, où devraient toujours se discuter les hauts intérêts sociaux et scientifiques. Je serai donc sobre de paroles ; j'ai à soumettre mieux que cela à vos lumières, j'ai à produire des faits positifs, des chiffres vrais. A des paroles on répond par d'autres paroles ; mais des faits, des chiffres dûment attestés par les autorités les plus respectables, sont des arguments qui défient toute vaine controverse. Un ancien comparait le champ de la théorie à l'espace, à l'infini, et le champ de la pratique à un sol bien ferme et circonscrit dans des limites exactes.

En effet, Messieurs, une loi dans l'ordre des sciences naturelles et médicales, est toujours le résultat de l'observation, de l'expérience ; elle doit être basée sur des faits nombreux, constants, invariables, et par conséquent, ne peut jamais résulter même des raisonnements les plus logiques. Il en est ainsi de l'inoculation préventive de la pleuropneumonie appliquée au bétail. Vous aurez beau raisonner *à priori*, construire de belles théories, conclure par analogie et par induction, rejeter cette pratique comme une découverte prétendue ou dangereuse, vous dévierez bientôt du chemin de la vérité pour verser dans l'ornière de l'erreur.

L'inoculation appliquée à l'espèce bovine, doit trouver sa solution, comme toutes les autres lois de médecine humaine et vétérinaire, dans l'observation, dans l'expérience, et être basée sur des faits authentiques, nombreux et constants. Oui, Messieurs, je le dis bien haut, c'est *pratiquement* que cette question doit être résolue, et alors seulement on lui appliquera les inductions de la science. Qu'on ne dise donc plus que l'inoculation de la pleuropneumonie doit être rejetée sous prétexte qu'elle ne reposerait pas sur des bases scientifiques suffisantes, car, à mon tour, je dirai avec un membre de cette Assemblée, l'honorable M. Falot : « Vous aurez beau répéter qu'une chose ne peut pas être parce qu'elle semble en désaccord avec nos idées ; si elle était, il faudrait bien s'incliner devant son existence ; si les faits donnaient raison à M. Willems, ce serait à nous de modifier nos idées scientifiques. »

Cette existence des faits, Messieurs, je viens vous la prouver aujourd'hui.

Depuis le 22 mars 1852, jour où ma découverte est entrée dans le domaine public, un grand nombre d'expériences d'inoculation ont été faites, tant à l'étranger qu'en Belgique, et pour la plupart elles ont été publiées. Pour exposer ces faits avec ordre, je les divise en trois séries.

La première renferme les faits observés par les Commissions officielles gouvernementales ;

La deuxième, ceux relatés par des Commissions scientifiques, et ceux observés par des praticiens isolés, et rendus publics par la voie de la presse ;

La troisième comprend des faits non encore cités et que je dois à l'obligeance de quelques grands industriels et propriétaires de plusieurs de nos provinces, et principalement de MM. les distillateurs de la ville de Hasselt.

De l'ensemble de ce relevé statistique découleront deux conclusions capitales : la première, que l'inoculation de la pleuropneumonie, appliquée au bétail, lui procure une immunité qui le préserve des atteintes de cette maladie, et la seconde, qu'au point de vue de sa valeur économique, elle présente des avantages immenses et incontestables.

Je dois avant tout vous faire remarquer, Messieurs, qu'il y a une distinction à établir entre chiffres et chiffres. Il en est qui ne méritent que méfiance, ce sont ceux produits par des gens n'ayant en jeu ni responsabilité sérieuse, ni intérêt direct autre qu'un intérêt d'amour propre, les portant à dire oui ou non selon les circonstances. Mais les chiffres que je produis sont extraits de rapports officiels, d'écrits qui se trouvent entre les mains de nous tous, ou de lettres et de notes signées, émanant des personnes les plus honorables du pays, de personnes pour lesquelles la pratique de l'inoculation est une question d'existence ou de fortune.

L'inoculation de la pleuropneumonie de l'espèce bovine est aujourd'hui pratiquée partout où règne le fléau, et des Commissions ont été instituées sous les auspices du Gouvernement en Belgique, en France, en Hollande, en Prusse et dans le Piémont.

En outre, des Commissions spéciales ont été organisées en Angleterre, par la Société centrale d'agriculture ; en France, par la Société centrale de médecine et par le Comice agricole de Lille ; en Lombardie, par la Chambre de commerce de Pavie ; en Piémont, par le Comité médical de Lomelline. Peut-être en existe-t-il d'autres encore ; mais de celles que nous citons,

nous connaissons les travaux, nous possédons les rapports.

Indépendamment des travaux de ces Commissions, des savants, des praticiens, des éleveurs, des engraisseurs, des agriculteurs ont mis en pratique le système de l'inoculation préventive, et ont fait connaître par la voie de la presse ou par des communications authentiques qu'ils nous ont transmises, les résultats qu'ils ont obtenus de notre méthode.

Je me suis borné, Messieurs, je le répète, à réunir tous ces chiffres purement et simplement, et à en tirer les conclusions qui en découlent naturellement.

PREMIÈRE SÉRIE.

Je comprendrai dans cette série les faits qui doivent nous offrir le plus de garantie, car ils ont été observés par une réunion d'hommes éminents, d'hommes pratiques et investis d'une mission qui devait donner quelque chose de solennel à tous leurs actes.

Commission officielle de Belgique.

Le nombre total des bêtes qui ont été inoculées pour servir aux expériences des Commissaires belges, s'élève à seize : huit bêtes inoculées par moi, le 16 août 1852, à l'École de Cureghem, huit autres inoculées, le 11 septembre, au même établissement.

Voici maintenant les résultats obtenus : de ces seize bêtes une seule perdit un bout de la queue ; et depuis le 24 septembre 1852 jusqu'au 6 février 1853, date de la rédaction du rapport, « pas une des bêtes inoculées avec ou sans succès, y est-il dit, n'a contracté la pleuropneumonie exsudative. »

Toutes cependant avaient été soumises aux épreuves les plus rudes de cohabitation et de contagion.

Peu de temps après, ces bêtes ont été égorgées, et l'on en a fait disparaître jusqu'aux moindres traces, comme si l'on avait voulu les punir de ne point avoir contracté la maladie, et de fournir ainsi un témoignage vivant de l'efficacité de ma méthode. La Commission belge renonça à des expériences qu'elle faisait de *visu* et qui réussissaient si bien, pour s'en rapporter *de auditu* à des faits observés par d'autres expérimentateurs, et que je citerai à la deuxième série.

Commission officielle de France.

Les expériences ont eu lieu sur cinquante-quatre animaux :

il en est résulté que six sont morts des suites de l'inoculation, que vingt et un ont eu une inflammation locale très-grave, et qu'un seul a contracté la pleuropneumonie pendant toute la durée des expériences, tandis que quatorze de vingt-quatre animaux non inoculés, servant de terme de comparaison, ont contracté la pleuropneumonie.

Commission officielle de Hollande.

Dix-huit bêtes ont été inoculées à l'École vétérinaire d'Utrecht, et livrées aux expériences : une est morte des suites de l'inoculation, une a perdu un bout de la queue.

Dès le 16 septembre 1852, ces bêtes furent soumises à toutes les épreuves imaginables, et aucune ne devint malade, tandis que de cinq autres sujets d'expériences provenant du même pays, mais non inoculés et devant servir de terme de comparaison, quatre succombèrent à la pleuropneumonie.

A ces expériences faites par la Commission hollandaise elle-même, s'en trouvent annexées d'autres du même genre faites dans la pratique, et que je citerai, comme celles de la Commission belge, à la deuxième série.

Un dernier rapport très-remarquable, émanant de la Commission hollandaise, vient d'être envoyé à M. le Ministre de l'Intérieur de ce pays ; il est sous presse et il vous sera connu dans quelques jours ; je me bornerai à dire que ce document jettera sur la question qui vous occupe, de nouvelles et vives lumières.

Commission instituée en Prusse sous les auspices du Gouvernement.

(Rapport présenté par le docteur Ulrich à la Société agricole d'Ober-Barnim. — Mai 1854.)

Les expériences ont été faites sur huit bêtes : la Commission procéda à l'inoculation le 22 janvier 1853. Une bête souffrit notablement de cette opération, et, le 2 avril suivant, les huit bêtes furent exposées à toutes les sources infectes de contagion et d'épizootie ; on alla jusqu'à leur faire avaler le liquide retiré de la poitrine d'un bœuf mort de la pleuropneumonie. On en plaça quelques-unes dans des conditions épidémiques tellement mauvaises que de soixante-quatre bêtes non inoculées, quarante-neuf contractèrent la pleuropneumonie.

Le rapport de la Commission, instituée près le Ministère de l'Intérieur dans le Piémont, n'est pas encore connu. Au nom-

bre des membres de cette Commission figurent les noms de MM. Lessona, Buretti, Spérino, Strada, Ercolani, etc.

RÉSUMÉ. D'après les données qui précèdent, quatre-vingt-seize bêtes bovines ont été inoculées par les Commissions officielles belge, française, hollandaise et prussienne. Sept bêtes sont mortes des suites de l'inoculation ; vingt-quatre ont perdu la totalité ou une partie de la queue, et *une seule* a encore contracté la pleuropneumonie après l'inoculation.

Voilà, Messieurs, des résultats remarquables, et qui ont fait proclamer par la plupart de ces Commissions ce fait important, à savoir : *Que l'inoculation préservative investit l'organisme des animaux de l'espèce bovine d'une immunité qui les protège contre les atteintes de la pleuropneumonie.*

D'ailleurs, qui pourrait un instant en douter en présence des expériences que nous venons de rapporter et qui doivent nous inspirer une confiance entière, car parmi ceux qui les ont faites, nous voyons figurer, outre les noms des Commissaires belges, que vous connaissez, les noms les plus célèbres dans la science et dans la pratique : MM. Magendie, H. Bouley, Loiset, Mauny de Mornay, Yvart, Renaud, Delafond, Baudement, etc. ; MM. Wellenberg, Jennes, Heckmeyer, Wit, etc. ; MM. Ribbach, Christiani, Eichhorn, Hering, etc.

Tous ces noms, Messieurs, ne sont-ils pas synonymes de science, de prudence, d'honneur, d'impartialité ?

DEUXIÈME SÉRIE.

Expériences d'inoculation faites dans la pratique, soit par des Commissions spéciales soit par des praticiens isolés.

Faits d'inoculation recueillis par la Commission de Belgique.

Cette Commission cite cinq mille trois cent et un faits d'inoculation, parmi lesquels quatre-vingt-six bêtes (y compris celles qui ont été inoculées malencontreusement au fanon) sont mortes des suites de l'opération ; trois cent soixante-dix-huit ont perdu une partie plus ou moins grande de la queue, et soixante-treize ont contracté, après, la pleuropneumonie.

Expériences d'inoculations faites dans la pratique, et recueillies par la Commission de Hollande.

Deux cent quarante-sept bêtes ont été inoculées ; dix sont

mortes des suites de l'opération, et seize ont contracté, après, la pleuropneumonie.

Le chiffre de celles qui ont souffert quelque mutilation, n'est pas cité.

Expériences de la Commission mixte de la Société centrale de médecine et du Comice agricole de Lille.

Mille deux cent seize bêtes bovines ont été inoculées par les soins de cette Commission. Dix-sept sont mortes des suites de l'inoculation, et vingt-neuf ont subséquemment contracté la pleuropneumonie; cent soixante-dix-neuf ont perdu une partie plus ou moins notable de la queue; vingt-neuf autres sujets d'expérience furent inoculés avec des matières septiques.

M. H. Bouley, rapporteur de la Commission française, dit, p. 94 du rapport, qu'en additionnant tous les faits qui, à cette époque, étaient observés en France, en Belgique et en Hollande, on arrivait au résultat suivant :

« Sur cent animaux de l'espèce bovine auxquels on pratique l'inoculation comme moyen préservatif de la péripneumonie, dans les conditions les plus défavorables, c'est-à-dire, alors que les troupeaux dont ils font partie sont ou sous la menace de l'épizootie, ou actuellement ravagés par elle :

« Deux animaux succombent aux suites de l'inoculation; deux malgré l'inoculation, contractent la maladie, et quatre-vingt-seize demeurent à l'abri de ses atteintes. »

Expériences relatées par M. Simonds dans un rapport fait à la Société centrale d'agriculture de Londres.

Cent vingt-deux animaux furent inoculés chez M. Paguet et au Collège vétérinaire de Londres. Huit perdirent la queue et cinq contractèrent la pleuropneumonie.

Expériences de la Chambre de commerce, et des arts et industries de Pavie.

Dans le premier rapport qu'elle a publié se trouve la relation de quatre-vingt-quatorze inoculations faites par ses soins. Quatre-vingt-trois bêtes furent préservées de la pleuropneumonie au milieu des foyers d'infection et de contagion les mieux caractérisés; trois périrent des suites de l'inoculation; six manifestèrent des symptômes de la maladie et deux périrent de maladies accidentelles. La perte des trois bêtes doit être attribuée, est-il dit dans le rapport, p. 25, au défaut de soins consécutifs à l'opération.

Comité médical de Lomelline (États Sardes).

La Commission du Comité (président, docteur Strada ; rapporteur, Mazzini, vétérinaire ; inoculateur, Piazza, vétérinaire) cite deux cent soixante-onze inoculations. Dix animaux succombèrent aux suites de l'inoculation et aucun ne contracta la pleuropneumonie.

Rapport fait au Gouvernement de Prusse par MM. les vétérinaires Schongen et Rulhs, le 15 juillet 1854, consigné dans le Journal d'agriculture de la Prusse Rhénane.

Sur cent cinquante-sept bêtes inoculées, quatre périrent des suites de l'inoculation, et trente perdirent un bout de la queue.

Dans son compte-rendu semestriel (Mantoue, 1854), M. Puérari, vétérinaire à Goïto, rapporte avoir pratiqué l'inoculation sur cent soixante-treize animaux parmi lesquels quatre moururent des suites de l'inoculation, huit perdirent une partie insinifiante de la queue, et aucune ne contracta la pleuropneumonie.

Au nombre de ces bêtes inoculées, il y en eut différentes qui étaient déjà atteintes de la pleuropneumonie ; l'inoculation ne produisit aucun effet sur elles et elles succombèrent à la maladie.

Dans un journal nouveau, *Il Veterinario*, publié par l'Institut vétérinaire de Milan, rédigé par le docteur Lorenzo Corvini, et qui peut être considéré comme l'organe et la véritable oriflamme de la jeune école vétérinaire italienne, nous trouvons, p. 16 et suivantes des n^{os} de mai et de juin 1854, l'extrait d'un rapport fait par le docteur Roell, directeur de l'Institut vétérinaire de Vienne, sur les inoculations pratiquées dans les provinces de Lodi et de Crema par les vétérinaires MM. Bertani, Casorati et Cattaneo. Il résulte de ce document que sur deux cent dix-huit inoculations, il n'y a eu que cinq animaux qui aient succombé aux suites de l'inoculation, et douze qui aient contracté la pleuropneumonie malgré l'inoculation.

Le même journal, n^{os} de juin et juillet 1854, publie un rapport du docteur Antonio Ferraris, fait à la Société d'encouragement, sciences et lettres de Milan, où l'on voit que dans la province de Milan deux cent et trois bêtes ont été inoculées, dix ont succombé aux suites de l'inoculation, et dix autres ont encore contracté la pleuropneumonie après l'inoculation.

Dans le n^o du mois d'août 1854, p. 158, de la même publication, il est dit que six cents inoculations ont été faites dans la province de Brescia ; qu'elles ont eu pour conséquence de faire

cesser les ravages de la pleuropneumonie dans cette province, où quatre-vingt-quinze animaux avaient déjà péri avant l'application de l'inoculation.

Aucun animal inoculé n'est mort des suites de l'application du procédé, et trois seulement ont contracté ensuite la maladie.

La *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, publiée à Paris (n° du 9 mars 1855), donne d'après le docteur Balandini, de nouveaux détails sur l'inoculation pratiquée dans la province de Brescia : je cite les chiffres tels qu'elle les produit. « Sur mille soixante-trois bêtes bovines soumises à l'inoculation, mille trente-quatre furent entièrement préservées, bien que la majeure partie des inoculés eussent déjà séjourné dans des écuries infectées, et respiré un air chargé de miasmes. Chez vingt-trois, qui toutes se trouvaient dans les conditions que nous venons de dire, la pneumonie se développa malgré l'inoculation ; mais elle fut bénigne et se termina par la guérison, six moururent des suites mêmes de l'inoculation. »

Cette même feuille, comparant les pertes causées par la maladie à celles causées par l'inoculation, fait observer que « le résultat obtenu par les médecins lombards est donc très-remarquable. » Et puis elle ajoute : « Toujours on a vu se développer, vers le huitième jour, la série des phénomènes locaux et généraux que M. Henri Bouley a si bien exposés dans ce journal, tome I, p. 543. »

Ainsi partout en Italie, on a vu le fléau céder devant l'inoculation ; cette vérité est attestée par les rapports des différentes Commissions, et par un grand nombre d'écrits scientifiques dignes de toute créance.

Voici des faits cités par des journaux scientifiques français :

Dans le recueil de médecine vétérinaire, publié à Paris (cahier de mai 1854, p. 567 et suiv.) se trouve un relevé des inoculations pratiquées dans le Nord de la France, par M. Mazure, vétérinaire à Roubaix, d'où il résulte qu'il a pratiqué le procédé préservatif sur cinq cent cinquante-sept sujets de l'espèce bovine ; que dix ont succombé aux suites de l'opération, et que douze ont encore contracté la pleuropneumonie malgré l'inoculation. Voici comment s'exprime M. Mazure lui-même :

« Du tableau qui précède il résulte que sur cinq cent cinquante-sept vaches sur lesquelles l'inoculation a été pratiquée, cinquante-neuf ont perdu la queue entière, deux cent soixante-

trois l'ont perdue partiellement, cent quatre-vingt-deux l'ont conservée intacte; l'inoculation est restée sans effet sur quarante-deux, dix sont mortes des suites de l'inoculation; douze, sur lesquelles cinq ont guéri, ont été, malgré l'inoculation, atteintes de la maladie; deux cent trente-six ont été introduites, après avoir été préalablement inoculées, dans des étables pour la plupart infectées, et aucune n'a péri, ni même été atteinte de la pleuropneumonie, à l'exception d'une seule chez M. Becquet-Sprit. Un fait remarquable à citer, c'est que chez tous nos clients où la maladie s'est déclarée depuis vingt mois, j'ai de suite pratiqué l'inoculation, et les seules pertes à constater depuis sont trois vaches sur lesquelles l'inoculation était restée sans effet.»

Dans le même recueil, cahier de juin 1854, p. 464 et suiv., se trouve un exposé des inoculations faites par M. Marret, médecin vétérinaire à Allanches, membre de la Société centrale d'agriculture du Cantal, etc. D'après cet exposé, huit cent cinquante-cinq bêtes ont été inoculées par ses soins dans l'arrondissement de Murat; trois sont mortes des suites de l'inoculation, et deux ont contracté la maladie après cette opération.

Les premières expériences de M. Marret datent de septembre 1852.

« Le département du Cantal, dit-il, dont l'unique ressource agricole consiste dans l'élevé du bétail, voyait sa prospérité menacée chaque jour par ce fléau dévastateur. Toutes les médications employées jusque dans ces derniers temps pour la combattre étaient restées sans succès.

« L'inoculation seule, continue M. Marret, conseillée par le docteur Willems, en promet de brillants et de solides. Depuis longtemps déjà je me suis livré à cette opération; j'aurais pu faire connaître plus tôt les résultats que j'en ai obtenus, mais connaissant toute l'importance que de pareils faits peuvent avoir, et sachant combien il est prudent dans ces circonstances de ne rien avancer qui ne soit justifié par une bonne expérimentation, appuyée et sur le nombre et sur le temps, j'ai différé jusqu'à ce jour.....

« En présence de pareils faits aussi variés et aussi nombreux, continue-t-il, dont la plupart s'appuient sur un laps de temps considérable, est-il permis de douter encore de la propriété préservative du virus pneumonique?

« Je ne le pense pas; cette question me semble jugée définitivement. »

Dans le n^o du 5 mars courant, p. 184 du Journal d'agriculture pratique de France, je lis que « de nombreuses expériences ont été faites en Auvergne sur *l'inoculation de la pleuropneumonie* par la méthode Willems, et que la Commission qui en rend compte formule les conclusions suivantes, que j'adopte volontiers :

1^o Que l'inoculation a réussi comme moyen préservatif de la pleuropneumonie ;

2^o Que ce moyen est plus efficace quand la maladie ne s'est pas encore déclarée dans une étable ;

3^o Que les vaches pleines peuvent être inoculées sans qu'il en résulte de dommage pour leur fœtus ;

4^o Que le virus employé doit être frais, en été surtout ;

5^o Que les animaux soumis à l'opération doivent être surveillés attentivement et recevoir, dans certains cas, des soins que M. Aimard a décrits avec détail. »

Maintenant voici pour le royaume des Pays-Bas. Dans le bulletin de la Société de médecine vétérinaire de la Hollande du Sud (Leyde, 1853, p. 75) se trouve un exposé des inoculations faites par MM. Hengeveld, Zwart, Dogterom et Van Dam, médecins vétérinaires du Gouvernement, qui reconnaissent à l'inoculation une vertu préservatrice incontestable, et d'où il résulte que cent quatre-vingt-seize bêtes ont été inoculées par leurs soins ; six sont mortes des suites de l'inoculation, trente et une ont perdu une partie plus ou moins notable de la queue, et quatorze ont contracté la pleuropneumonie après avoir été opérées.

Au Congrès agricole du 23 juin 1853, tenu à Alkmaar, M. le docteur Wellenberg expose les résultats qui ont été obtenus par l'application du procédé, au bétail de vingt propriétaires. Quatre cent vingt-cinq bêtes bovines ont été inoculées, cinquante-neuf ont contracté la pleuropneumonie après l'inoculation, et deux sont mortes de ses suites.

Il me reste à présent à citer les chiffres extraits d'un recueil belge, les *Annales de médecine vétérinaire* de Bruxelles.

Le cahier de septembre 1854, p. 444, donne le chiffre des inoculations faites par M. Van Dommelen et extrait de la publication *Het repertorium* ; deux cent soixante-dix-neuf bêtes furent inoculées, dont deux perdirent le bout de la queue, quatre la moitié de cet organe, une y laissa la queue entière, une succomba des suites de l'inoculation, et deux contractèrent ultérieurement la pleuropneumonie.

La même publication, à la même page, cite les inoculations pratiquées par M. Hufnagel. De soixante-treize sujets qui furent soumis à l'inoculation, un périt de ses suites, et cinq contractèrent la pleuropneumonie, mais peu de temps après cette opération.

Tels sont, Messieurs, les faits que j'ai consciencieusement recherchés dans toutes les publications que j'ai pu me procurer; nul doute qu'il en existe encore un nombre considérable qui sont restés ignorés pour moi.

Les chiffres cités dans cette série se résument de la manière suivante :

Onze mille quatre cent cinquante bêtes bovines inoculées.

Cent soixante-dix-huit sont mortes des suites de l'inoculation (soit 1,55 pour cent).

Deux cent soixante-huit ont contracté la pleuropneumonie après l'inoculation (soit 2,54 pour cent).

N'est-il pas évident à présent que là où l'inoculation a été pratiquée, la pleuropneumonie n'a plus atteint les bêtes bovines que dans des proportions très-restreintes, tandis qu'elle continuait à sévir sur les bêtes non inoculées?

Je dois ici laisser nécessairement une lacune qu'il m'est impossible de remplir; je ne puis pas citer le chiffre des bêtes qui ont été mutilées par l'inoculation, parce que quelques Commissions et plusieurs praticiens ont omis de les mentionner. Je démontrerai, du reste, plus loin que les accidents signalés comme résultant de l'inoculation, ne peuvent désormais plus constituer une objection sérieuse.

TROISIÈME SÉRIE.

Je classerai dans cette série différents groupes de faits nouveaux ou connus seulement partiellement, presque tous observés en Belgique, et principalement dans la ville de Hasselt. J'exposerai dans chaque groupe les chiffres tels qu'ils m'ont été produits tout récemment par des personnes dans les étables desquelles l'inoculation a été pratiquée sur une grande échelle, et qui ont donné aux faits qu'ils ont observés *la garantie de leurs signatures*. Certes, il y a dans cette série de faits des éléments de nature à faciliter considérablement la solution de l'importante question de l'inoculation de la pleuropneumonie. Je les donne, du reste, exactement tels qu'ils m'ont été communiqués, favorables ou défavorables à ma méthode; abstraction faite

de toute considération personnelle. Vous en jugerez vous-mêmes.

PREMIER GROUPE.

M. Decrombecque, distillateur et raffineur de sucre à Lens (Pas-de-Calais), dans une lettre en date du 13 février dernier, dit que, depuis le mois de juillet 1853, mille dix animaux de l'espèce bovine ont été inoculés dans ses étables; qu'aucun n'est mort des suites de l'inoculation; qu'il en a livré seulement huit à la boucherie, parce que l'inflammation locale devenait trop forte; que vingt sujets inoculés ont contracté la pleuropneumonie, et enfin que le nombre des bêtes non inoculées, placées dans les mêmes conditions que les précédentes, a été proportionnellement beaucoup plus considérable.

DEUXIÈME GROUPE.

M. Wittouck, à Leeuw-Saint-Pierre, l'un des plus grands distillateurs de la Belgique, écrit sous la date du 13 février dernier, qu'il a commencé à faire pratiquer l'inoculation au mois de mai 1852, que sur mille deux cents bêtes bovines qui ont reçu l'application du remède préservatif, trente ont été livrées à l'abattoir ou ont succombé par suite d'une inflammation locale trop étendue, et deux seulement ont contracté la pleuropneumonie.

Comme je désire avant tout que la vérité se fasse jour, je dois citer à la suite des faits que M. Wittouck nous révèle un autre fait important.

La pleuropneumonie s'était déclarée dans la ferme de Hengelhoeft, appartenant à ce grand propriétaire, et située au fond de la Campine limbourgeoise: trente bêtes y furent immédiatement inoculées par M. Vaes, médecin vétérinaire du gouvernement. La maladie cessa, mais cinq succombèrent des suites de l'inoculation, et plusieurs perdirent un bout de la queue.

A quoi faut-il attribuer ce fait si exceptionnel? N'est-ce point à l'action des fortes chaleurs au moment de l'opération, à la prompte décomposition du virus, et à la négligence coupable du régisseur de M. Wittouck, qui a laissé ces bêtes à la prairie, et qui n'a fait demander M. Vaes que lorsque le gonflement et la gangrène avaient acquis un grand développement? Dans tous les cas, ce fait contraste singulièrement avec les faits observés à Hasselt et ailleurs, où l'opération est bien faite et bien suivie, et il prouve une fois de plus qu'il est dangereux d'inoculer avec des matières septiques et de négliger les soins consécutifs à l'opération.

TROISIÈME GROUPE.

M. Ch. Loyaerts, propriétaire à Anvers, déclare sous la date du 15 février dernier, qu'il a fait pratiquer l'inoculation sur deux cent quatre-vingt-sept bêtes bovines, et qu'il continue à la faire pratiquer ; qu'en juin 1852, lorsque les premières inoculations furent faites, ses prairies étaient fortement infectées et présentaient un très-grand nombre de bêtes malades ; que trente-cinq bêtes ont perdu un bout plus ou moins considérable de la queue, mais qu'aucune n'a contracté la pleuropneumonie après l'opération.

QUATRIÈME GROUPE.

M. Van Volsem, à Hal, l'un des premiers industriels de la Belgique, a fait pratiquer l'inoculation sur mille cinq cents bêtes bovines ; huit sont mortes des suites de l'inoculation ; quatre ont été livrées à la boucherie à cause d'une inflammation locale grave ; sept sont devenues malades après l'inoculation, et vingt-cinq ont perdu un bout de la queue.

« Toutes les fois, dit M. Van Volsem, que nous avons laissé dans nos étables des bêtes, sans les inoculer, les trois quarts ont contracté la pleuropneumonie. »

CINQUIÈME GROUPE.

M. Van den Berck, associé de M. Mellaerts, fabricant de sucre à Saint-Trond, chez lesquels la maladie exerçait de grands ravages depuis des années, rapporte que depuis le mois de mai 1852 jusqu'à ce jour, sept cent vingt sujets de l'espèce bovine ont été inoculés, qu'un est mort des suites de l'inoculation, que neuf ont perdu la queue partiellement, quatre entièrement, mais qu'aucun n'a contracté la pleuropneumonie après l'inoculation.

En 1854, trois bêtes non inoculées furent laissées dans une de ses étables avec sept autres bêtes inoculées, et toutes les trois contractèrent la pleuropneumonie ; l'autopsie qui en fut faite confirma le diagnostic.

« Nous avons remarqué, dit M. Van den Berck, que les bêtes inoculées s'engraissent rapidement. Si tout le monde était contre l'inoculation, nous continuerions encore à la pratiquer, parce que nous avons la conviction que c'est un moyen préventif d'une grande efficacité contre les ravages que cause la pleuropneumonie. »

SIXIÈME GROUPE.

M. Fisbach, propriétaire à Zelhem, a fait inoculer par M. Fabry, médecin vétérinaire à Diest, soixante-quinze bêtes à cornes.

Aucune n'est morte des suites de l'inoculation ; aucune n'a contracté la pleuropneumonie ; et deux ont perdu le bout de la queue.

La maladie sévissait dans la propriété du Mont-Saint-Jean au moment des premières inoculations.

Deux bêtes non inoculées, placées pour terme de comparaison parmi les bêtes inoculées, sont toutes les deux devenues malades.

« Dans les communes de Herck et de Haelen, ajoute M. Michiels, bourgmestre de cette dernière commune (qui est en même temps régisseur de M. Fisbach), plus de quatre cents bêtes à cornes ont été inoculées ; aucune de ces bêtes n'a plus contracté la pleuropneumonie, et la maladie qui y sévissait en 1852, en a presque complètement disparu aujourd'hui, par l'inoculation. La plupart des bêtes inoculées se trouvent encore aujourd'hui dans les étables des habitants. »

SEPTIÈME GROUPE.

M. H. Vinckenbosch, propriétaire à Tirlemont, déclare que, depuis le mois de septembre 1852 jusqu'au 14 février 1855, cent soixante-dix-huit bêtes bovines ont été inoculées, qu'une est morte des suites de l'inoculation, que vingt ont perdu un bout de la queue et qu'aucune n'a contracté la maladie.

HUITIÈME GROUPE.

Depuis le 9 octobre 1852 jusqu'au 14 février 1855, deux cent soixante-douze bêtes à cornes ont été inoculées dans les étables de M. L. Vinckenbosch, notaire et distillateur à Tirlemont ; une est morte des suites de l'inoculation, et aucune n'a contracté la pleuropneumonie.

NEUVIÈME GROUPE.

A la fabrique de sucre des honorables MM. Vinckenbosch, que je viens de citer, cent vingt-cinq bêtes à cornes ont reçu l'application du virus pneumonique depuis le 24 juin 1852 jusqu'au 13 janvier 1855. Aucune bête n'est morte des suites

de l'inoculation, et trois ont contracté la pleuropneumonie, l'inoculation n'ayant pas eu de succès.

« Nous sommes heureux, ajoutent ces Messieurs, d'avoir pu recourir à cette précieuse méthode prophylactique, car depuis l'époque que nous l'avons mise en pratique, nous pouvons continuer avec confiance une industrie qui nous inquiétait depuis un grand nombre d'années, et nous vous en serons toujours reconnaissants. »

DIXIÈME GROUPE.

Deux cent soixante-quatre bêtes à cornes ont été inoculées chez M. le baron de Woelmont d'Oplieux ; aucune n'est morte des suites de l'inoculation, aucune n'a contracté, après, la pleuropneumonie, et vingt ont perdu un bout de la queue.

Vingt-neuf bêtes inoculées en 1852 se trouvent encore actuellement dans les étables de M. de Woelmont.

« L'effet de l'inoculation, est-il dit dans la lettre datée du 10 février dernier, a été celui de faire disparaître de mes étables la pleuropneumonie qui y sévissait fortement au moment des premières inoculations. Ce sont là des faits avérés, connus de tous, qui parlent assez haut et qui défont vos détracteurs. »

ONZIÈME GROUPE.

M. De Luesemans, grand propriétaire à Tirlemont, déclare qu'il a fait pratiquer l'inoculation sur trois cent quatre-vingt-dix huit bêtes bovines, qu'une est morte des suites de l'inoculation, que cent et quatre ont perdu un bout de la queue et qu'aucune n'a contracté la pleuropneumonie.

« Les motifs, écrit M. De Luesemans sous la date du 14 février dernier (et ceci mérite toute votre attention, Messieurs), les motifs qui m'ont fait appliquer l'inoculation à mon bétail, sont que depuis vingt ans j'éprouve chaque année des pertes considérables causées par la pleuropneumonie. En 1851 les ravages que causait cette maladie affreuse étaient beaucoup plus considérables que les années précédentes, car depuis le 2 juin jusqu'au 28 juillet, quatre-vingt-cinq vaches sur un total de cent trente furent atteintes, et depuis cette date jusqu'au 10 octobre, vingt-sept autres furent frappées de cette épizootie. De ces quatre-vingt-cinq bêtes malades, neuf ont succombé à la maladie, seize ont été abattues, et soixante livrées à la boucherie. En 1852, j'avais fait assurer une partie de mon bétail par la

Société la *Campnarde*. La pleuropneumonie fit de nouveau invasion dans mes prairies, et le 4 mai je perdis une vache, et le 6 du même mois, trois autres devinrent successivement malades. Je me décidai alors à faire usage immédiatement de l'inoculation. M. Windelinckx, médecin vétérinaire, fit l'opération, et dès lors la maladie disparut de mes prairies. Je n'hésite pas un instant à attribuer cette disparition à l'inoculation. Je laisse aux hommes de l'art le soin de discuter la question scientifique. Quant à moi, je continue à faire appliquer l'inoculation à mon bétail, tout en vous remerciant du désintéressement que vous avez mis à livrer au public cette heureuse découverte, qui nous délivre d'un fléau qui était la perte de notre industrie agricole. »

DOUZIÈME GROUPE.

M. J.-B. Cloquet, distillateur à Braine-l'Alleud, vient de publier dans le Journal de la Société centrale d'agriculture de Belgique, n° de février 1855, p. 38, une note, d'où il résulte que depuis 1855 jusqu'en 1853, la pleuropneumonie avait fait dans les étables de cet éminent industriel, jusqu'à huit invasions successives.

Cinq cent vingt-deux bêtes à cornes furent inoculées : trois succombèrent aux suites de l'inoculation, onze perdirent une partie de la queue, et cinq contractèrent la pleuropneumonie après l'opération.

Huit bêtes non inoculées, destinées à servir de contre-épreuve, et choisies par M. Cloquet lui-même dans des fermes où la maladie n'avait jamais régné, furent placées parmi les bêtes préalablement inoculées, et depuis le 15 août jusqu'au 20 décembre dernier, ces huit bêtes furent successivement atteintes de la pleuropneumonie.

TREIZIÈME GROUPE.

M. Marchant, bourgmestre à Thisnes, déclare, sous la date du 19 février, que quarante bêtes bovines furent inoculées dans ses étables fortement infectées par l'épizootie ; que six ont perdu un bout de la queue, et qu'une seulement a contracté la pleuropneumonie après avoir appliqué mon système.

QUATORZIÈME GROUPE.

Sous la date du 19 février dernier, M. Verheyden, à Oplinter, m'écrivit qu'il a mis en pratique l'inoculation depuis 1853

jusqu'en 1855, sur deux cent quarante bêtes à cornes; que six ont perdu un bout plus ou moins notable de la queue, et qu'aucune n'a contracté la pleuropneumonie; que de deux vaches laissées en 1855 sans leur appliquer l'inoculation, l'une d'elles a contracté la pleuropneumonie.

QUINZIÈME GROUPE.

M. Blyckaerts, propriétaire à Tirlemont, déclare, sous la date du 21 février, qu'il a fait inoculer cinq cents têtes de bétail; qu'un animal a succombé aux suites de l'opération; que dix ont perdu un bout de la queue et que dix autres ont contracté la pleuropneumonie huit à dix jours après l'inoculation.

Trois bêtes non inoculées furent laissées pour terme de comparaison au milieu des bêtes inoculées, et une d'elles succomba à la pleuropneumonie.

SEIZIÈME GROUPE.

M. Van den Daele, distillateur et propriétaire à Watermael-Boistfort, me fait l'honneur de m'écrire, sous la date du 8 mars courant, que neuf cent et deux bêtes bovines ont été inoculées dans ses étables; que quatre sont mortes des suites de l'opération; que quatre-vingt-dix ont perdu un bout de la queue, et qu'aucune n'a contracté la pleuropneumonie.

De trente bêtes non inoculées servant de terme de comparaison, cinq ont ressenti les atteintes du fléau.

« Cette année, ajoute M. Van den Daele, par suite d'absences fréquentes, j'ai négligé de faire inoculer mon bétail, et depuis huit jours j'ai déjà eu trois cas de maladie. Je regrette vivement avoir négligé de faire appliquer l'inoculation, et soyez persuadé qu'aucun animal n'entrera plus dans mes étables sans subir préalablement cette opération. »

Voilà, certes, Messieurs, un fait très-important, et qui a eu lieu aux portes mêmes de Bruxelles.

A ces faits, dont chacun forme un argument irréfutable en faveur du système que je défends et qui vous occupe en ce moment, je pourrais en ajouter encore d'autres; mais je crains d'abuser des moments que l'Académie a bien voulu m'accorder, et je passerai rapidement en revue les faits qui se sont produits dans ma ville natale, centre industriel considérable, réunissant une énorme quantité de bétail, et jadis foyer principal de la pleuropneumonie exsudative en Belgique.

J'arrive donc, Messieurs, aux résultats peut-être les plus concluants en faveur de ma découverte, parce qu'ils présentent un ensemble et un enchainement de preuves que tout homme impartial jugera réellement convaincantes.

La pleuropneumonie a fait invasion à Hasselt en 1856 ; dès lors elle a étendu le cercle de ses ravages jusqu'en 1852, année où l'inoculation fut pratiquée chez la plupart des distillateurs.

Voici quelques chiffres officiels à l'appui de ce que je viens d'avancer, et qui sont extraits du bulletin du Conseil supérieur d'agriculture, et des rapports de la Commission provinciale du Limbourg.

Bêtes reconnues officiellement atteintes de la pleuropneumonie dans la province de Limbourg :

En 1848,	66
» 1849,	64
» 1850,	196
» 1851,	226
» 1852,	524
» 1853,	449
» 1854,	455

Indépendamment de ces chiffres, j'avais fixé dans une autre publication une moyenne de dix-huit bêtes par semaine, devenues malades à Hasselt, et qui étaient livrées à la boucherie ; ce qui fait un total de neuf cent trente-six par an.

Aujourd'hui même, quoique le Gouvernement n'accorde plus d'indemnité en cas de sinistre causé par l'inoculation, tous les distillateurs dont l'industrie a quelque importance, font inoculer leur bétail, et après trois années d'expériences, ils reconnaissent que c'est le seul moyen préservatif qu'ils aient employé avec efficacité.

Il est considérable, comme vous allez le voir, Messieurs, le nombre des bêtes inoculées dans la ville de Hasselt, et la pleuropneumonie a disparu des étables où l'inoculation a été bien pratiquée ; elle a fait différentes fois des apparitions là où l'inoculation a été négligée, ou dans quelques étables où cette opération a été faite par M. Maris, médecin vétérinaire de cette ville.

Je répondrai ici à une objection importante, et j'y répondrai d'une manière directe. Il s'agit des pertes qu'entraînent les suites de l'inoculation. Ces pertes sont excessivement minimes, les chiffres que je citerai tantôt l'attestent ; depuis bientôt deux ans, il n'y a plus qu'un bœuf sur mille inoculés qui succombe à

l'opération, et trois à quatre pour cent perdent une partie insignifiante de la queue.

M. Vaes, médecin vétérinaire du Gouvernement, qui pratique aujourd'hui l'inoculation sur le bétail de presque tous les distillateurs de la ville, dit dans un rapport récent (du 10 novembre 1854) qu'il a inoculé trois mille bêtes; qu'un demi pour cent a succombé aux suites de l'inoculation, et qu'*aucune* de ces bêtes n'a contracté la pleuropneumonie après l'inoculation.

Ces chiffres, hélas! si favorables à ma méthode n'inspiraient probablement pas assez de confiance à MM. les membres de la Commission de Belgique; M. Vaes fut interrogé à ce sujet pendant près de deux heures le 22 décembre 1854, en présence de M. le Gouverneur de la province, par un membre de ladite Commission, et par surcroît de précaution, les propriétaires chez lesquels ces inoculations avaient été faites, furent aussi interrogés, et dès lors le doute sur l'exactitude des chiffres cités par M. Vaes devint tout à fait impossible.

Je continue à citer les chiffres qui me sont fournis par MM. les distillateurs et propriétaires de la ville de Hasselt.

DIX-SEPTIÈME GROUPE.

M. Vanstraelen, J.-J., distillateur à Hasselt, certifie, sous la date du 13 février dernier, que six-cent quarante bêtes ont été inoculées dans ses étables, d'abord par M. Maris, puis par M. Vaes.

Un bœuf inoculé au garrot est mort des suites de l'opération; quinze ont perdu un bout de la queue, et deux sont devenues malades après l'inoculation.

Parmi dix bêtes qu'on a négligé de faire inoculer, trois ont contracté la pleuropneumonie.

DIX-HUITIÈME GROUPE.

M. Jos. Thiers, distillateur.

Cinq-cent quarante-cinq bêtes ont été inoculées, dit cet honorable industriel, depuis le mois de mai 1852 jusqu'en janvier 1855, d'abord par M. Maris, ensuite par M. Vaes.

Deux sont mortes des suites de l'inoculation; cinquante ont perdu un bout de la queue; une a contracté la pleuropneumonie après l'inoculation.

DIX-NEUVIÈME GROUPE.

M. L. Croenenberghs, distillateur.

Deux cent soixante-dix-sept bêtes ont été inoculées depuis le 29 avril 1852 jusqu'au 10 février 1855, par M. Vaes et par le propriétaire lui-même.

Deux bêtes sont mortes des suites de l'inoculation; une a été livrée à l'abattoir, à raison d'une inflammation locale grave; vingt-huit ont perdu un bout de la queue, et aucune n'a contracté la pleuropneumonie après l'opération.

De cinq sujets restés non inoculés pour contre-épreuve, un est devenu malade.

VINGTIÈME GROUPE.

M. Vinckenbosch, Antoine, distillateur.

De trois cent quinze bêtes inoculées par M. Maris d'abord, et puis par le propriétaire lui-même, deux sont mortes des suites de l'inoculation faite au fanon. (Je dirai en passant que ce mode opératoire, qui a occasionné au château de Herekenrode une perte de plus de seize cents francs, est aujourd'hui reconnu vicieux et condamné par tous les expérimentateurs.)

Deux animaux deviennent malades après l'inoculation.

« A la date des premières inoculations, ajoute M. Vinckenbosch, (et cette remarque est faite par presque tous les distillateurs de la ville de Hasselt), mes étables étaient infectées par la pleuropneumonie à tel point que je ne pouvais engraisser aucune bête à un degré convenable pour le commerce; depuis l'application de ce remède préservatif mes bêtes ne contractent plus la maladie et s'engraissent parfaitement, comme le constatent les marchands MM. Roosen, Wauters, Dumoulin et Rasquinet. »

VINGT ET UNIÈME GROUPE.

M. Vinckenbosch, J., distillateur.

Vingt-cinq bêtes ont été inoculées en 1854.

Aucune n'a succombé des suites de l'inoculation; aucune n'a contracté la pleuropneumonie, et une seule a perdu un bout de la queue.

VINGT-DEUXIÈME GROUPE.

M. Platel, distillateur.

Trente-deux bêtes ont été inoculées.

Deux ont perdu un bout de la queue ; mais aucune n'a péri des suites de l'inoculation, aucune n'a contracté la pleuropneumonie.

VINGT-TROISIÈME GROUPE.

M^{me} Veuve Liessens, distillateur.

Quatorze bêtes ont été inoculées.

Une a été livrée à l'abattoir, l'inflammation locale étant grave ; trois ont perdu un bout de queue ; aucune n'a contracté la maladie.

De quelques bêtes auxquelles l'inoculation n'a pas été appliquée, cinq, dit M^{me} Liessens, ont contracté la pleuropneumonie.

VINGT-QUATRIÈME GROUPE.

MM. Nys frères, distillateurs.

Depuis le 29 avril 1852 jusqu'au 10 janvier 1855, treize cent quarante-huit bêtes ont été inoculées dans leurs étables.

Trois sont mortes des suites de l'inoculation ; aucune n'a contracté la pleuropneumonie après l'inoculation.

« De soixante bêtes non inoculées que renfermaient leurs étables, disent ces Messieurs, treize ont contracté la pleuropneumonie, et sur douze la maladie a été constatée lors de l'abatage, qui a eu lieu à Bruxelles. »

VINGT-CINQUIÈME GROUPE.

Chez M. Ponet, P., distillateur, huit cent trente-six bêtes ont été inoculées.

Une est morte des suites de l'inoculation ; deux ont été livrées à la boucherie à cause d'une inflammation locale grave ; trente ont perdu un bout de la queue, et aucune n'a contracté la pleuropneumonie après l'opération.

VINGT-SIXIÈME GROUPE.

Chez M. L. Vanvinckeroye, distillateur, quatre cents bêtes ont été inoculées par M. Maris, aujourd'hui par M. Vaes.

Deux sont mortes des suites de l'opération, aucune n'a contracté la pleuropneumonie après l'inoculation.

« Vers la fin de septembre 1854, dit M. Vanvinckeroye (et veuillez remarquer le fait, Messieurs, il est important), dans une étable de mon établissement, je fis placer sur une rangée

treize bêtes inoculées, et sur l'autre quinze bêtes non inoculées. Jusqu'en décembre toutes ces bêtes se portent bien ; mais à cette époque un des quinze bœufs non inoculés contracte la pleuropneumonie, et au commencement de janvier 1855, deux autres la contractent également ; ils furent livrés à la boucherie et l'autopsie confirma que c'était la pleuropneumonie dont ils étaient atteints. Je soumettais les douze restant à l'inoculation, et cinq jours après cette pratique, un quatrième bœuf devint malade. Les treize bêtes inoculées de l'autre rang continuent à se bien porter au 10 février 1855. »

Le fait si important que je viens de citer a été observé et constaté par un homme qui a toute la confiance de la Commission centrale, M. Maris, médecin vétérinaire.

VINGT-SEPTIÈME GROUPE.

M. Palmers, distillateur.

Deux cents bêtes ont été inoculées dans son établissement : deux ont succombé aux suites de l'inoculation ; quinze ont souffert plus ou moins notablement et ont perdu un bout de la queue ; aucune n'a contracté la pleuropneumonie après l'inoculation.

Quelques bêtes n'ayant pas subi l'opération ont encore contracté la pleuropneumonie.

VINGT-HUITIÈME GROUPE.

M. De Borman, distillateur.

Deux cent six bêtes ont été inoculées dans ses étables, d'abord par M. Maris, puis par M. Vaes.

Une a succombé aux suites de l'inoculation ; six ont perdu un petit bout de la queue ; aucune n'a contracté la pleuropneumonie après l'opération.

M. De Borman ajoute ceci : « Avant d'avoir fait pratiquer l'inoculation, mes étables étaient continuellement ravagées par la maladie ; depuis que cette opération a été faite sur mon bétail, quatre bêtes seulement ont contracté la pleuropneumonie, et cela parmi celles que j'avais laissées sans les faire inoculer. »

VINGT-NEUVIÈME GROUPE.

MM. Smeets frères, distillateurs.

Cent soixante bêtes ont été inoculées chez ces honorables industriels.

Aucune n'est morte des suites de l'inoculation ; cinq ont perdu un bout de la queue ; aucune n'a contracté la pleuropneumonie après l'opération.

« En 1852, ajoute M. Smeets, j'ai fait inoculer cinquante bêtes et la pleuropneumonie disparut de mes étables ; en 1855 je n'ai pas fait inoculer, et j'ai eu *trente-deux bêtes malades* ; en 1854 j'ai de nouveau fait inoculer cent dix bêtes , et la maladie disparut. »

Pour des raisons faciles à apprécier, je me bornerai à citer le nombre des bêtes inoculées dans les étables de mon père, sans vouloir tirer de ce chiffre, qui est de huit cent soixante-dix, aucune conséquence, afin d'éviter le renouvellement de certaines récriminations qui, du reste, aujourd'hui seraient fort mal venues en présence de ce qui s'est passé dans toutes les autres étables.

Indépendamment des expériences d'inoculation que je viens de citer, un grand nombre d'autres encore ont été faites chez différents cultivateurs de la ville, mais il serait trop long de les énumérer.

Je n'ai pu donner le relevé des inoculations pratiquées chez M. Fabry, parce que ce distillateur vient de succomber à une cruelle maladie dont il souffrait depuis longtemps. Je n'ai point non plus donné celui des inoculations faites chez M. Vanvinceroye, distillateur, parce que diverses circonstances et des motifs particuliers ne m'ont pas permis de me les procurer. Je m'abstiendrai de rien dire quant à la manière dont s'y pratique l'inoculation ; elle est faite par M. Maris. J'ajouterai cependant que chaque jour on voit sortir des étables de cet honorable industriel des bêtes malades, fait qui donne un démenti formel à ceux qui ont prétendu que la pleuropneumonie a quitté par hasard la ville de Hasselt.

Du reste, un grand nombre de bêtes non inoculées sont encore devenues malades et le deviennent encore tous les jours dans cette ville, depuis que l'on y pratique l'inoculation.

Je viens de faire l'énumération de tous les distillateurs qui ont appliqué l'inoculation à leur bétail dans le chef-lieu du Limbourg.

Résumé des faits de la troisième série.

Treize mille deux cent soixante-une bêtes inoculées.

Cinquante-trois bêtes ont succombé aux suites de l'inoculation, (soit 0,4 pour cent et trente-quatre ont été livrées à la boucherie à cause d'une inflammation locale grave.

Cinquante-trois bêtes ont contracté la pleuropneumonie après l'inoculation (soit 0,4 pour cent).

En additionnant les chiffres des trois séries de faits que je viens d'exposer, j'obtiens le relevé statistique général suivant :

	BÊTES INOCULÉES.	MORTES des suites de l'opération.	MALADES malgré l'inoculation.
1 ^{re} SÉRIE.	96	7	1
2 ^{me} SÉRIE.	11,450	178	268
3 ^{me} SÉRIE.	15,261	55	55
TOTAUX.	24,807	238	322

La proportion des bêtes mortes des suites de l'inoculation est donc de 0,96 pour cent, et celle des bêtes devenues malades malgré l'inoculation de 1,50 pour cent.

Trente-quatre ont été livrées à la boucherie, à cause d'une inflammation locale grave, occasionnée par l'inoculation.

Ainsi, du résumé général des inoculations faites en Europe, il ressort que deux cent trente-huit bêtes ont succombé aux suites de l'inoculation sur un total de vingt-quatre mille huit cent sept (soit 0,96 pour cent); tandis que la pleuropneumonie, quand on lui laisse suivre son cours naturel, en tue 8 1/2 pour cent d'après les expériences faites par la Commission française; et 80 pour cent d'après les expériences officielles de la Commission hollandaise.

M. Yvart, inspecteur général des Écoles vétérinaires en France, évalue en moyenne, dans son rapport officiel sur la péripneumonie du Cantal, de l'Aveyron et de la Lozère, la mortalité des bêtes atteintes de la pleuropneumonie à trente-cinq pour cent.

La Commission d'agriculture de la Flandre Orientale, dans un rapport sur l'état de l'agriculture en 1853, porte la moyenne de la mortalité des bêtes atteintes de la pleuropneumonie à soixante-deux pour cent. (Bulletin du Conseil supérieur d'agriculture, tome VII, 2^e partie, p. 241.)

D'après le même bulletin, p. 570, deux mille trois cent quarante-neuf bêtes à cornes ont été reconnues officiellement atteintes de la pleuropneumonie, en 1855, dans toute la Belgique, et l'Etat a payé quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-cinq francs soixante-un centimes d'indemnités. De ce chiffre, mille trois cent cinquante ont succombé à la maladie ou ont été abattues par ordre.

La mortalité s'est donc élevée à 57,47 pour cent pour la Belgique entière.

Trois cent vingt-deux bêtes seulement ont contracté la pleuropneumonie après l'inoculation sur un total de vingt-quatre mille huit cent sept (soit 1,50 pour cent), tandis que d'après les expériences de cohabitation de la Commission française, quarante-cinq animaux sur cent non inoculés contractent la pleuropneumonie; et d'après celles de la Commission hollandaise, quatre-vingts sur cent.

D'après mon observation, qui est, du reste, d'accord avec celle de la plupart des personnes qui ont été à même de suivre pendant quelque temps les ravages que cause la pleuropneumonie, la proportion des animaux exposés à la contagion qui contractent la maladie, est de trente-cinq pour cent.

Voici un fait à l'appui de cette observation :

M. Duchâteau, propriétaire au château des Maretz (près de Reims), venu à Hasselt le 5 mars courant, pour étudier l'inoculation, raconte que sur cent bêtes de gros bétail, il en a eu quarante atteintes de la pleuropneumonie en trois semaines de temps. L'inoculation fut immédiatement appliquée comme mesure préventive par M. Charlier, médecin vétérinaire.

L'inoculation procure donc au plus grand nombre de bêtes auxquelles on l'applique, une immunité qui les préserve des atteintes du fléau.

On voit par les chiffres authentiques qui précèdent, que si l'inoculation était généralement appliquée là où règne le fléau, la perte, au lieu d'être de trente-cinq pour cent, se réduirait à environ deux pour cent, à part quelques accidents dus le plus souvent à l'imperfection des procédés et aux tâtonnements des premiers essais, comme l'a si bien dit M. H. Bouley dans son rapport officiel. Mettre simplement ces deux chiffres en regard, n'est-ce pas produire l'argument le plus décisif en faveur de mon système? N'est-ce pas démontrer l'immense influence que l'inoculation est appelée à exercer sur la richesse agricole?

Le chiffre des animaux atteints de la pleuropneumonie après l'inoculation, quoique faible déjà, s'amointrit encore singulièrement quand on considère que la plupart des animaux ont contracté la maladie quelques jours après l'inoculation, et recélaient par conséquent déjà le germe de la maladie au moment de l'opération.

A Utrecht, en Lombardie, en Piémont, en Prusse, en France, etc., comme en Belgique, la disparition de la maladie a partout coïncidé avec la pratique de l'inoculation; cette disparition ne peut donc pas être attribuée au pur hasard, comme l'ont dit des personnes qui n'ont pas assez réfléchi à cette pensée de Voltaire :

- Le hasard est un mot qu'inventa l'ignorance
- Et qui de nos esprits marque l'insuffisance. »

Que ce n'est point le hasard qui est cause de la disparition de la pleuropneumonie, c'est ce que semblent encore indiquer les résultats obtenus dans le quatrième district agricole de la Flandre Occidentale, pendant l'année 1853, et exposés dans le rapport de la Commission d'agriculture de cette province. On peut les lire dans le bulletin du Conseil supérieur d'agriculture de Belgique, qui vient d'être publié, tome VII, deuxième partie, page 181.

« La méthode du docteur Willems pour l'inoculation de la pleuropneumonie exsudative, y est-il dit, a été appliquée avec beaucoup de succès sur le bétail. Aussi cette maladie contagieuse a beaucoup diminué d'intensité; depuis l'introduction de cette mesure préventive l'on ne rencontre plus que quelques cas isolés, et dès l'apparition du fléau, les propriétaires d'un animal atteint s'empressent de faire inoculer tout le bétail sain. »

Je me bornerai à citer encore un fait à ce sujet. Tout le monde sait que dans les Pays-Bas, c'est la province de Frise qui est le foyer principal de la pleuropneumonie et qu'on y a tout fait pour déraciner le fléau. Or, depuis quelques mois seulement l'inoculation y a été appliquée au nombreux bétail de cette province qui ne compte pas moins de cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent cinquante-six sujets de l'espèce bovine, et parmi lesquels il a été constaté deux mille sept cent vingt-quatre cas de maladie en 1854.

L'Akkerbouw, numéro du 31 décembre 1854, dit que l'inoculation fait de grands progrès en Frise, sous la direction du

professeur Jennes, qui, à la date du 13 février dernier, y avait déjà inoculé lui-même mille quatre-vingt-quatorze bêtes à cornes; que les accidents sont peu fréquents et que la maladie disparaît à mesure que le procédé est mis en usage.

Un journal de médecine de Groningue, cité par un journal belge, l'*Émancipation* du 27 janvier dernier, dit : « Que le Gouvernement use de toute son influence pour favoriser l'inoculation en Frise. Des milliers d'animaux ont été inoculés, y est-il dit, et les cas de mortalité sont rares... Les agriculteurs deviennent de plus en plus favorables à l'inoculation comme moyen préservatif de leur bétail. »

Je crois, Messieurs, avoir atteint le but que je m'étais proposé : je vous avais annoncé des chiffres nombreux, bien établis, concluants, persuadé que c'est sur ce terrain seul que la question de l'inoculation préventive doit être résolue.

Fixer votre attention sur quelque chose de saisissable, d'accompli, de constaté par un grand nombre de savants et d'hommes pratiques, tous honorables, tous consciencieux, tel m'a paru le plus sûr, l'unique moyen même de faire jaillir la vérité, que nous devons tous chercher avec recueillement, quand il s'agit, comme c'est ici le cas, d'un immense intérêt social.

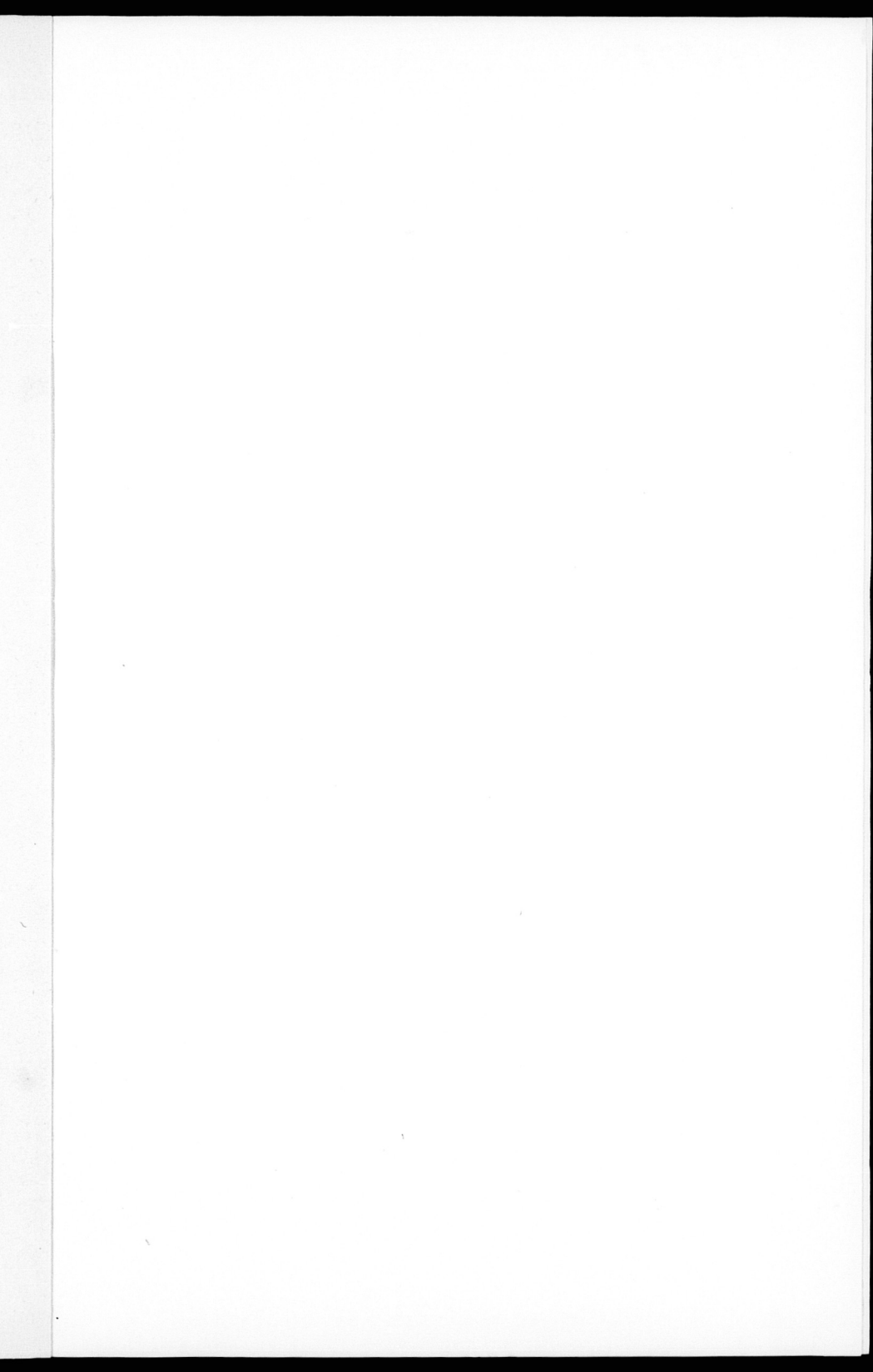
TABLEAU indiquant sommairement les expériences d'inoculation rapportées dans les trois séries.

	BÊTES INOCULÉES.	BÊTES mortes des suites de l'inoculation.	BÊTES devenues ma- lades malgré l'inoculation.
1^{re} Série.			
<i>Expériences d'inoculation faites par les Commissions officielles gouvernementales.</i>			
A l'école de Cureghem par la Commission de Belgique.	46	0	0
A l'école d'Alfort par la Comm. de France.	54	6	1
A l'école d'Utrecht par la Comm. de Hollande.	18	0	0
Par la Commission instituée en Prusse.	8	0	0
	96	7	1
		soit 7,29 p. c.	soit 1,04 p. c.
2^{me} Série.			
<i>Expériences d'inoculation faites dans la pratique, soit par des Commissions spéciales, soit par des praticiens isolés.</i>			
Faits d'inoculation recueillis par la Comm. de Belgique.	5301	86	75
Faits d'inoculation recueillis par la Comm. de Hollande.	247	10	16
Expériences de la Comm. mixte de Lille.	1216	17	29
Expériences relatées dans le rapport de M. Simonds, à Londres.	122	0	5
Expériences de la Chambre de commerce, etc., de Pavie.	94	3	6
Expériences faites par le Comité médical de Lomelline.	271	10	0
Expériences relatées dans le rapport de MM. Schongen et Ruths.	157	4	0
Expériences faites par M. Puérari, médecin vétérinaire, à Goïto.	173	4	0
Inoculations faites dans les provinces de Lodi et de Crema par MM. Bertani, Casorati et Cattaneo.	218	5	12
Inoculations faites dans la province de Milan, et rapportées par le docteur Antoine Ferraris.	203	10	10
Inoculations faites dans la province de Brescia, d'après le docteur Ludov. Balardini.	1065	6	23
Expériences de M. Mazure, médecin vétérinaire, à Roubaix.	557	10	12
Inoculations pratiquées par M. Marret, médecin vétérinaire, à Allanche.	855	3	2
Inoculations faites en Hollande par MM. Hengeveld, Zwart, Dogterom et Van Dam.	196	6	14
Expériences exposées par M. le docteur Wellenberg, au Congrès agricole d'Alkmaer.	425	2	59
Inoculations faites par M. Van Dommelen, extraites des <i>Annales de médecine vétérinaire de Bruxelles</i>	279	1	2
Inoculations faites par M. Hufnagel, extraites des <i>Annales de méd. vét. de Bruxelles</i>	75	1	5
	11,450	178	268
		soit 1,55 p. c.	soit 2,54 p. c.

3^{me} Série.			
<i>Groupes de faits nouveaux ou connus seulement partiellement, presque tous observés en Belgique, et principalement dans la ville de Hasselt.</i>			
INOCULATIONS PRATIQUÉES CHEZ			
MM. Decrombecque, à Lens.	1010	0	20
» Wittouck, à Leeuw-Saint-Pierre. . .	1200	12	2
» Wittouck (à sa propriété d'Hengelhof).	50	5	0
» Loyaerts, Ch., à Anvers.	287	0	0
» Van Volsem, à Hal.	1500	8	7
» Van den Berck, à Saint-Trond. . . .	720	1	0
» Fisbach, à Zelhem.	75	0	0
» Vinckenbosch, H., à Tirlemont. . . .	178	1	0
» Vinckenbosch, L., à Tirlemont. . . .	272	1	0
» Vinckenbosch, H. et L., (à leur fabrique de sucre).	125	0	5
» Le baron de Woelmont d'Oplieux. . .	264	0	0
» De Luesemans, à Tirlemont.	398	1	0
» Cloquet, J.-B., à Braine-l'Alleud. . .	522	5	5
» Marchant, à Thisnes.	40	0	1
» Verheyden, à Oplinter.	240	0	0
» Blyckaerts, à Tirlemont.	500	1	10
» Van den Daele, à Watermael-Boitsfort.	902	4	0
» Vanstraelen, J.-J., à Hasselt.	640	1	2
» Thiers, Jos., à Hasselt.	545	2	1
» Croenenberghs, L., à Hasselt.	277	2	0
» Vinckenbosch, Ant., à Hasselt. . . .	515	2	2
» Vinckenbosch, J., à Hasselt.	25	0	0
» Platel, à Hasselt.	52	0	0
M ^{me} Veuve Liessens, à Hasselt.	14	0	0
MM. Nys frères, à Hasselt.	1348	5	0
» Ponet, P., à Hasselt.	856	1	0
» Vanvinckeroye, L., à Hasselt.	400	2	0
» Palmers, à Hasselt.	200	2	0
» De Borman, à Hasselt.	206	1	0
» Smeets frères, à Hasselt.	160	0	0
	15,261	55	55
		soit 0,4 p. c.	soit 0,4 p. c.

RÉSUMÉ.

BÊTES INOCULÉES.	MORTES DES SUITES DE L'INOCULATION.	DEVENUES MALADES MALGRÉ L'INOCULATION.
I ^{re} SÉRIE. 96	7	1
2 ^{me} SÉRIE. 11,450	178	268
3 ^{me} SÉRIE. 13,261	53	53
TOTAL. 24,807	238	322
	soit 0,96 pour cent.	soit 1,50 pour cent.



1798734

